



Déclaration liminaire du CSAL du 9 janvier 2024

Monsieur le Président,

Le début d'année est traditionnellement réservé aux vœux de santé, de bonheur et de prospérité, sur ces deux derniers points à la DGFIP il y a des choses à dire au vu de la dégradation de la situation salariale et des conditions dégradées du travail.

A tout seigneur, tout honneur pour parler d'argent commençons par dénoncer la situation du point d'indice et celle des grilles, dont le ministre de la Fonction Publique est le grand maître, pour ensuite mettre un éclairage sur la noirceur de la situation au sein de la DGFIP.

Annoncés au mois de juillet en même temps que les minuscules 1,5% de revalorisation du point d'indice, absorbés par l'inflation bien avant d'avoir atteint les comptes bancaires des agents, c'est donc en ce mois de janvier que les 5 petits points d'indice seront attribués aux agents publics.

Pensant peut-être faire un cadeau inestimable aux agents, Stanislas Guérini a repris ce week-end son annonce à grands renforts de communication notamment sur les réseaux sociaux. Expliquant que les agents toucheront 250 euros bruts de plus par an.

Le ministre pensait-il que les agents ne comprendraient pas l'entourloupe ? Ne calculeraient ni le net, ni le mensuel ? Que les agents ne verraient pas qu'une fois de plus, ceci n'améliorerait pas leur quotidien fortement impacté par les années de gel du point d'indice et l'inflation notamment sur les produits alimentaires.

Puisque c'est bien une aumône d'environ 20€ nets mensuels qui est accordée. Rien de plus.

Soyons clairs. 20€ nets mensuels est bien pris comme une marque de mépris par les agents publics. Ces agents qui font tenir chaque jour les services publics malgré les conditions de travail qui se dégradent toujours un peu plus. Malgré les conditions salariales qui se dégradent toujours un peu plus.

Tout ceci n'est ni tenable ni acceptable. Il y a urgence. Il faut des mesures générales immédiates pour les agents publics.

Quant à la situation directionnelle, elle n'est guère plus enviable, en effet le cycle des négociations du régime indemnitaire a été reporté au début de l'année 2024. Toutefois pour Solidaires Finances Publiques, il y a une urgence extrême à accorder à tous une rémunération décente dans le contexte d'inflation galopante.

Certes, le ministre se félicitait du ralentissement de l'inflation, mais, sans être économiste il est certain qu'une inflation qui ne fait que ralentir, signifie des prix qui

continuent d'augmenter, accentuant d'autant le décrochage de la rémunération par rapport au coût de la vie.

Il est grand temps que l'administration entende la voix de ses personnels. Leurs attentes sont plus que légitimes du fait de leur engagement quotidien dans l'exercice de leurs missions.

Or, les propositions de l'administration en la matière, sont encore loin d'être à la hauteur. Les personnels de la DGFIP ne méritent pas des miettes !

Après un premier volet relatif à l'abondement des promotions de 20 % en 2024 et en 2025 signé par

l'ensemble des organisations syndicales les négociations avec la Direction Générale sont entrées le 9 novembre dans une phase décisive en débutant les discussions relatives à la revalorisation pérenne de l'indemnitaire.

Les dernières évolutions substantielles du régime indemnitaire remontent à 2014 tandis que l'inflation cumulée sur la même période s'élève à 18,5 %.

Depuis 10 ans, notre régime indemnitaire perd chaque année un peu plus de valeur, à tel point que cette année nous travaillons gratuitement depuis le 25 octobre (sur le plan régime indemnitaire) !

L'Indemnité Mensuelle de Technicité et le barème de la prime de rendement n'ont pas été revalorisés depuis 2017 et la valeur du point ACF est inchangée depuis 2009.

La rémunération des agents de catégorie B et C de la DGFIP est même moindre en moyenne que dans le reste de la fonction publique.

Ce déficit de reconnaissance pécuniaire qui touche les trois catégories A, B et C est tel que la DGFIP rencontre aujourd'hui de réelles difficultés d'attractivité.

Par ailleurs, depuis près de 10 ans, la DGFIP reste le fournisseur officiel de suppression d'emploi et réussi même le tour de force d'être la seule administration avec un schéma d'emploi négatif en 2024.

Depuis plus de 10 ans, les restructurations continues, les réorganisations, les missions transférées, les applications inabouties nous percutent quotidiennement et font perdre le sens au travail.

Les résultats de l'observatoire interne traduisent cette fatigue, cette démotivation et l'insatisfaction en matière de rémunération et de promotion.

Malgré la dégradation constante de nos conditions de travail l'engagement et l'attachement des agents au service public ne faiblit pas. Nous sommes les seuls garants aujourd'hui d'une DGFIP encore debout.

La seule reconnaissance valable passe par une revalorisation pérenne substantielle et immédiate de la rémunération pour tous, avec :

La revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité ;
La revalorisation de la valeur du point ACF ;
L'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels ;
La revalorisation de la prime de rendement ;
Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires ;
La revalorisation à 50 € mensuels et le déplafonnement de l'allocation journalière forfaitaire de télétravail ;
La revalorisation substantielle des remboursements de frais
L'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.

Après la prospérité, voyons ce qu'il en est de la situation relative au travail lui-même, afin de donner corps aux vœux de bonheur.

Depuis, presque un an que les nouvelles instances sont en place et, enfin, nous allons voter aujourd'hui les modifications au règlement intérieur (RI) pour le fonctionnement du Comité Social d'Administration Local (CSAL). Nous attendons de voir si les amendements proposés en formation spécialisée par l'ensemble des élus seront pris en compte, ou si le dialogue social sera encore une fois bafoué...

Une autre obligation se présente à vous, celle de la transparence envers vos personnels sur la déclinaison du Cadre d'objectifs et de moyens au plan local. L'objectif selon le DG lui-même était de donner de la lisibilité et de la visibilité aux personnels sur les évolutions des missions de la DGFIP. Pour Solidaires Finances Publiques 78, cette exigence est nécessaire pour que chacun et chacune puisse se projeter dans son futur professionnel et retrouve sens dans sa vie professionnelle.

En cette période de mutation, Solidaires Finances Publiques 78 conteste les rigidités des nouvelles règles, avec la mise en œuvre de la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui devait entraîner non seulement de nouvelles règles (et de nouvelles Lignes Directrices de Gestion) avec son corollaire la mise en place d'un nouvel applicatif (MOUV'RH) pour l'élaboration des mouvements de mutation des titulaires et les mouvements de 1ère affectation des stagiaires. Or, depuis la promulgation de la Loi, cet outil (et donc les nouvelles règles), à l'instar des nombreux logiciels lancés à la hâte n'a jamais pu être mis en œuvre. Les informaticiens en charge de programmer Mouv'RH ne sont bien évidemment pas en cause. Et en décembre 2022, à 15 jours du lancement du dernier mouvement de mutation des titulaires, la DG a souhaité éviter pour une fois «l'accident industriel». Il est enfin annoncé pour celle de 2024 après avoir subi deux crashes tests avec les mouvements des stagiaires A et B 2023/2024. Au delà de sa mise en service plus que chaotique ce sont les LDG (lignes directrices de gestion) qui posent à bien des égards problèmes!

Priorités légales et critères supplémentaires ne règlent rien et écartent malheureusement nombre de collègues de priorités auxquelles ils ou elles avaient droit dans le passé !

L'ancienneté administrative qui jusque-là était la pierre angulaire du classement des demandes n'a plus maintenant qu'un rôle d'arbitre ! Quant il ne faut pas en arriver au mystérieux numéro « numance »

De plus la refonte des scolarités qui a conduit à séparer les mouvements des stagiaires et des titulaires ainsi que le recrutement de contractuels y compris sur des départements sur lesquels des titulaires n'ont pu obtenir une mutation, créent et amplifient des tensions entre agents.

L'administration, volontairement, joue les uns contre les autres et ne fait rien pour parvenir à des mouvements lisibles et admis par tous et toutes !

Pour finir Solidaires Finances Publiques 78 souhaite en ce début d'année 2024 que nul n'ait à avaler de couleuvres dans l'exercice de son métier et de son mandat et que les représentants du personnel puissent exercer leur missions syndicales de manière apaisée sans subir d'attaques personnelles.